ESSENCES SPÉCIALES

CSR 05-C Janvier 1990

annule et remplace la feuille CSR 05-B d'Avril 1976

1. ESSENCE H

SPÉCIFICATIONS	DOUANIÈRES		ADMINISTRATIVES	
RÉFÉRENCES	Loi n° 66-923 du 14/12/66	<u>J.O.</u> du 15/12/66	<u>Arrêté</u> du 28/12/66	<u>J.O.</u> du 13/01/67
	<u>Arrêté</u> du 01/03/76	J.O. du 31/03/76	du 14/04/76	du 28/04/76
DÉFINITION			Mélange d'hydrocarbures d'origine minérale ou de synthèse	
COULEUR			Incolore	
MASSE VOLUMIQUE (NF T 60-101)			Inférieure ou égale à 0,76	5 kg/l à 15 °C
DISTILLATION (NF M 07-002)				-
• % en volume	90 % ou plus à 210 °C		10 % ou plus à 70 °C	
(pertes comprises)			50 % ou plus à 140 °C	
(Francisco Francisco)			95 % ou plus à 195 °C	
• Écart point 5 % - point 90 %	supérieur à 60 °C		supérieur à 60 °C	
(pertes comprises)	Superiour a se s		00ponoun d 00 0	
Point final			ou égal à 205 °C	
Résidu			Inférieur à 2,5 % v	rolume
PRESSION DE VAPEUR À 37,8 °C (NF M 07-007)			Inférieur ou égale à 0,7 bar	
INDICE D'OCTANE (NF M 07-026)	Inférieur ou égal à 95 (méthode « moteur »)			
TENEUR EN SOUFRE (NF T 60-142)			Inférieure ou égale à 0,20 % masse	
CORROSION À LA LAME DE CUIVRE 3h à 50 °C (NF M 07-015)			1 b au maximum	
TENEUR EN GOMMES ACTUELLES (NF M 07-004)			Inférieure ou égale à 12 mg/100 cm ³	
TENEUR EN PLOMB (NF M 07-043)			L'addition de plomb tétraéthyle ou tétraméthyle est interdite	

2. ESSENCES A.B.C.D.E.F.G

Définition et emploi des essences spéciales Voir circulaire du Ministère du Travail TR 8/49 du 14 mars 1949 J.O. du 12 mai , page 4676 : classification

	ORDRE DE GRANDEUR DES MASSES VOLU- MIQUES À 15 °C (1)	LIMITES DE DISTILLATION	UTILISATIONS		
Essence A	0,675	40 - 100	Colles à base de caoutchouc , teinturerie , dégraissage		
Essence B	0,675	60 - 80	Extraction corps gras , huileries , fabrication des suifs d'os		
Essence C	0,700	70 - 100	Extraction corps gras , huileries , industrie du caoutchouc , chauffage		
Essence D	0,710	95 - 103	Déshydratation d'alcool		
Essence E	0,730	100 - 130	Industrie caoutchouc, teinturerie, dégraissage		
Essence F	0,740	100 - 160	Industrie caoutchouc, teinturerie, dégraissage		
Essence G	0,645	30 - 75 (1)	Emploi dans les appareils à gaz d'essence, extraction des parfums à basse température (parfumerie)		
(1) à titre indica	atif	SPÉCIFICATIO	NS DOUANIÈRES		
	n° 66-923 du 14/12/66 <u>J.O.</u> 15/12/66		Arrêté du 01/03/76 J.O. du 31/03/76		
Produits ne contenant pas de préparations antidétonantes					
		pertes comprises) 6 - point 90 % (pertes comprises)	90 % ou plus à 210 °C Inférieur ou égal à 60 °C		
POINT D'ÉCLAIR Méthode Abel Pensky - DIN 51.755- (NF M 07-036)			Inférieur ou égal à 21 °C		

Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications relève de la norme NF M 07-033 (spécifications des produits pétroliers et validité des résultats d'essai en fonction de la validité de la méthode).